

**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
-----  
**COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE**  
-----  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 3

L'an deux mille dix-huit, le 8 novembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 25/10/2018

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, C. DODARD, T. JOSSOMME, S. HEBERT, O. AMEDEE, S. HEBERT, G. CHANCEREL, B. BAUDIN, P. BOISSEL, J. BERHAULT, G. COLIN, S. LECORDIER

Absents : L. RENAULT, D. MAULAVE, M. FOUCAULT

Secrétaire de séance : J. BERHAULT

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu de la séance du 04/10/2018
- Finances – DM 2 budget principal
- RH - Prime de fin d'année
- Demande de subvention Fonds Intempéries
- Redevance assainissement 2019
- Frais de fonctionnement de l'école et demande de participation
- Aménagement Rue de la joie – contrat de maîtrise d'oeuvre
- Questions diverses

**SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 12 juillet 2018. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose des points supplémentaires

-Demande de DETR pour la réhabilitation du cimetière

**18/44- FINANCES – DM2 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire annonce qu'il convient d'effectuer des virements de crédits afin de pouvoir honorer les échéances liées à la construction des pavillons Rue de Bretagne.

Il propose les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Art 66111 : + 1 000.00€
- Art 60632 : - 1 000.00€

Dépenses d'investissement :

- Art 1641 : + 5 600.00€
- Art 2132 : - 5 600.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du maire et le charge de procéder aux écritures comptables correspondantes.

**18/45- RH – PRIME DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel communal et d'appliquer le taux proposé par le Comité Technique Paritaire, soit 955.39€ net.

Ce taux concerne les agents à temps complet, il sera réduit proportionnellement à la durée hebdomadaire de travail pour les agents à temps incomplet.

Ces primes seront portées sur les salaires de novembre.

**18/46- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTEMPERIES**

Mr le Maire, suite aux dégâts subis au cimetière lors des orages du printemps (épisode du 25 mai 2018) et au vu du refus de prise en charge par la compagnie d'assurance, propose de demander une aide au titre du fonds d'urgence intempéries.

Il expose le projet de réhabilitation des allées creusées par les coulées de boue, avec empierrement et revêtement, en sable stabilisé pour les allées extérieures, et en enrobé pour les allées principales.

DEPENSES HT		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT
Travaux de remise en état et réhabilitation des allées	36 759.34€	-FONDS PROPRES -FONDS REGIONAL INTEMPERIES	27 569.51€ 9 189.83€
<b>TOTAL</b>	<b>36 759.34€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 759.34€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide financière proposée par le Maire.

#### **18/47- DEMANDE DE DETR 2019**

Mr le Maire, suite aux dégâts subis au cimetière lors des orages du printemps (épisode du 25 mai 2018) et au vu des besoins mis en évidence par les usagers en terme d'accessibilité, propose de réaliser des travaux de remise en état et rénovation des allées.

Il expose le projet de réhabilitation des allées creusées par les coulées de boue, avec empierrement et revêtement, en sable stabilisé pour les allées extérieures, et en enrobé pour les allées principales, afin de permettre une circulation des personnes à mobilité réduite ou difficile et annonce que ce projet pourrait recevoir une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, dans la catégorie « travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie », bénéficiant d'un taux de subvention de 20%.

Les devis font état des prévisions suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT
Travaux de remise en état et réhabilitation des allées	41 791.48€	-FONDS PROPRES -AESN -D.E.T.R. 2019	27 545.78€ 5 980.00€ 8 357.00€
<b>TOTAL</b>	<b>41 791.48€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 791.48€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide financière proposée par le Maire.

#### **18/48- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019**

Mr le maire invite les membres du Conseil à délibérer à propos du montant de la redevance de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019, sachant que la commune de Pontmain a voté pour une augmentation du tarif de 0.95€/m3 à 0.96€/m3. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le montant de la redevance en 2019 à 0.96€/m3.

#### **18/49- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION**

Le maire propose de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans les communes voisines.

9 Enfants sont concernés, pour la commune de Saint-Ellier-du-Maine, dont 3 en maternelle, et 6 en primaire.

Pour mémoire le montant de la participation demandée s'élevait à 500€ par enfant inscrit en cycle primaire, et 1 100€ par enfant inscrit en maternelle (inférieur au coût de fonctionnement réel).

Le calcul des frais nécessaires au fonctionnement de l'école cette année atteint un montant réel de 1 064€ par élève de maternelle et 1 053€ par élève en primaire. Le coût moyen de scolarisation dans les écoles publiques du département s'élève à 394€ en cycle élémentaire et 1281€ en cycle maternelle.

Proposition de Mr le maire :

-primaires :	6 x	650.00€	=	3 900.00€
-maternelles :	3 x	1 000.00€	=	3 000.00€
TOTAL :				6 900.00€

Le conseil remarque que les coûts de l'école sont supérieurs à la moyenne, eu égard d'une part à la baisse des effectifs, d'autre part à la répartition entre primaires et maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et le charge d'émettre les titres correspondant.

#### **18/50- AMENAGEMENT RUE DE LA JOIE - CONTRAT MATRISE OEUVRE**

Mr le Maire présente les propositions de maîtrise d'œuvre reçues dans le cadre de l'aménagement de la rue de la joie.

Il suggère de contractualiser avec la société Kaligéo, mieux disante, pour le montant de 7 900.00€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et le charge de signer les documents correspondants.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

-la construction des pavillons Rue de Bretagne est commencée depuis le 5 novembre.

-la question des rythmes scolaires se posera pour la rentrée 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme Ghislaine COLIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Olivier AMEDEE	
Mme Josiane BERHAULT	
Mme DODARD-MENOTTI Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	/
Mr Laurent RENAULT	
Mr Georges CHANCEREL	